

Le sermon de mariage

1) *A quel genre littéraire appartient le sermon de mariage?*

Disons tout de suite que, bien entendu, il s'agit des genres littéraires concernant la proclamation de la Parole de Dieu. Ce Sermon n'est pas un ornement demi-mondain, demi-religieux, du même ordre que la marche nuptiale de Mendelssohn, ou le tapis rouge des premières classes.

Nous parlons en prêtre, à des fidèles, et non pas en homme d'esprit et de cœur aux figurants d'une cérémonie décorative.

Mais ce n'est pas un sermon ou une homélie, termes qui s'appliquent à des discours où l'on donne à une assemblée nombreuse et composite une nourriture régulière. Le terme d'allocution serait approprié, en ce qu'il désigne une parole brève, de circonstance, et adressée à un auditoire déterminé. Mais ce terme n'a rien de religieux, c'est pourquoi il me paraît à exclure. Le sermon de mariage rentre dans la catégorie des « monitions sacramentelles » par lesquelles un célébrant avertit les sujets d'un sacrement des conditions que ce sacrement requiert, des devoirs qu'il impose, des grâces qu'il procure. Tous les sacrements sans exception comportent de ces monitions. Celles de l'Ordination sont particulièrement solennelles car elles sont entrées dans le texte liturgique lui-même. Dans le langage courant nous n'emploierons pas un terme qui serait incompris et semblerait pédant. Nous continuerons à parler de « sermon de mariage » en gardant dans notre esprit l'expression de « monition sacramentelle ».

Il y a là autre chose en effet qu'une question de terminologie. S'il s'agit bien d'une monition sacramentelle, ce discours appartient intrinsèquement au sacrement, il fait partie de cette « parole de foi » qui s'incorpore à tout rite sacramentel, et qui, en effet, procède de la foi du célébrant, exprime la foi de l'Église, contribue à informer la foi de ceux à qui elle est destinée. Dans certains cas, rares mais non impensables — je pense surtout à la Pénitence — la monition sacramentelle peut surélever les dispositions initiales du sujet au point de rendre fructueuse ou même valide une démarche sacramentelle qui ne l'aurait pas été sans elle.

Acte sacramentel, acte liturgique, cette monition revient au célébrant, au prêtre comme tel. Ce n'est pas à titre de bel esprit, de fin lettré, d'habile orateur ou d'ami distingué de la famille que nous le prononçons, mais bien comme prêtre et comme pasteur. Elle ne doit donc pas nous apparaître comme un à-côté de notre tâche sacerdotale dont nous nous dispenserions facilement et que nous considérerions comme un fardeau.

Monition sacramentelle, elle s'adresse aux sujets du sacrement. Plus que l'homélie, elle doit donc se soucier d'adaptation. Il serait souhaitable par conséquent qu'elle soit toujours faite « sur mesure ». Cela ne demande pas que l'on connaisse tous les tenants et aboutissants de chaque famille, mais au moins qu'on prenne conscience de la situation sociale et religieuse des époux pour leur parler dans un langage direct et approprié, ainsi d'ailleurs que nous le recommande le rituel Romain.

Cependant on comprend que dans les grandes paroisses, où les mariages sont très nombreux, et d'ailleurs confiés au même prêtre, le célébrant se contente d'une monition préfabriquée. Encore vaudrait-il mieux qu'elle fût préfabriquée par lui-même. Mais je ne jeterai jamais la pierre au pasteur qui, en cette occasion, lit un texte d'autrui. Il y a une façon, humaine et sacerdotale, de lire ce texte — et au besoin de le modifier et de l'adapter sur quelque point de détail, — qui enlève à cette lecture l'aspect, qui serait pénible, d'une simple formalité.

2) *La manière du sermon de mariage.*

Nous avons déjà entamé notre deuxième partie. En effet, le genre littéraire détermine le ton à adopter.

C'est d'abord aux époux qu'on s'adresse. Ils sont les plus proches du prêtre. Et ils sont, psychologiquement, spirituellement, les mieux préparés à assimiler sa parole.

Cependant, ce serait une erreur de réduire ce discours à une confidence, à un aparté. Tous les assistants peuvent en profiter, soit qu'ils se préparent encore au mariage, soit qu'ils cherchent à faire revivre les grâces de leur mariage passé. D'autre part, tous représentent l'Église, témoin du mariage. Et enfin, nous l'avons vu, ce sujet particulier embrasse l'ensemble de l'économie du salut, si bien que l'audition d'un bon sermon de mariage est « édifiante » au sens fort du mot pour n'importe quel fidèle, fût-il fixé dans le célibat, par nécessité ou par vœu.

On s'abstiendra d'éloquence, d'envols, de prosopopées, qui feraient sourire, qui dénatureraient le caractère malgré tout privé et familial de la célébration. On s'abstiendra aussi d'une

poésie trop facile, ou de symbolismes recherchés qui risquent d'être interprétés de façon fâcheuse.

C'est pourquoi il paraît indispensable d'écrire à l'avance tout sermon de mariage. Cela permettra d'éviter les expressions à double sens et les à-peu-près doctrinaux. Cela évitera aussi d'être trop long. Dix minutes, ici, est un maximum. Le discours de mariage, plus que tout autre, d'ailleurs, peut se passer d'exorde : on sait bien pourquoi on est là, pourquoi le prêtre prend la parole; — et de conclusion, celle-ci étant la cérémonie nuptiale elle-même.

3) *Quelle est la matière du sermon de mariage?*

Évidemment, c'est le sacrement de mariage lui-même, sa nature, ses devoirs, les grâces qu'il procure. Mais la reproduction d'un chapitre de catéchisme ou d'un fragment d'encyclique sur ce sujet ne forme pas un sermon. C'est une erreur très répandue de croire qu'un article du *Credo* ou du Décalogue, qu'un évangile ou une fête constitue un sujet de sermon. Le jour de Pâques, je sais bien que je dois parler sur Pâques : mon sermon n'est pas fait pour autant. Pâques tout court n'est pas un sujet de sermon. Un sujet de sermon sur Pâques, c'est un certain angle sous lequel je prends le mystère de Pâques pour le présenter aujourd'hui. Tant que je n'ai pas trouvé cet angle, cet éclairage, je n'ai pas encore le sujet de mon sermon.

Ici le choix est immense. Encore faut-il choisir. Sans doute pourra-t-on aborder un des grands thèmes du mystère nuptial : la place du mariage dans l'économie du salut, dans la vie chrétienne; les biens du mariage; voire le parallèle entre mariage et virginité (par exemple, si dans la même famille il vient d'y avoir, ou il y aura bientôt une ordination ou une profession religieuse); les grâces de joie et de fécondité données au foyer par le mariage; le devoir d'apostolat du foyer comme tel, etc.

Mais de tels thèmes risquent encore de paraître abstraits, intemporels, trop généraux. Si nous nous souvenons, encore une fois, qu'il s'agit d'une monition sacramentelle et non d'un exposé doctrinal, nous profiterons d'une loi essentielle de toute monition sacramentelle et de toute catéchèse mystagogique, qui est de rattacher le rappel d'un mystère ou d'un devoir à un rite particulier, à un texte de circonstance, à un élément concret, sensible, actuel. Énumérons quelques-uns de ces points de départ, de ces illustrations :

— Les consentements et ce qu'ils impliquent pour le rôle des époux.

- Les anneaux et leur bénédiction.
- La présence du prêtre et son rôle exact.
- La présence des familles et des témoins.
- La célébration devant l'autel.
- Le fait que la messe suit le mariage. Les liens du mariage avec l'eucharistie — sacrement du don, de l'immolation, de la croix — sacrement de la table, de l'union, de la joie.

Ce thème sera encore plus éloquent si les époux communient.

- Les textes de la messe. L'introït, tiré de Tobie, sur la vocation des époux, leur union voulue par Dieu.

- L'Épître, évidemment, et l'Évangile.

- Le psaume 127 qui fournit tous les chants de la messe.

- Si la famille est très chrétienne et que le mariage tombe un jour de fête, la relation du mariage avec cette fête.

- Le texte de la bénédiction nuptiale.

- Et si le diocèse a heureusement gardé l'emploi d'un usage ou d'un texte qui lui sont propres, on pourra, de temps en temps, commenter cette particularité, ce qui évitera aux époux d'être gênés ou humiliés par ce qui leur semble peut-être une singularité due à l'éloignement du pays ou à sa mentalité retardataire.

Mais s'il est bon de prendre pour thème ou pour point de départ une réalité liturgique concrète, signalons ce qu'il faut toujours répéter quand on recommande la prédication liturgique, qu'il ne s'agit nullement de s'enfermer dans la particularité du rite comme pour en faire apprécier les curiosités. La catéchèse mystagogique — le mot le dit — conduit toujours du rite au mystère. Il ne s'agit donc pas d'exposé au rabais. Il ne faut pas éteindre la splendeur chrétienne, évacuer le Christ, réduire le mariage à une réalité naturelle teintée de christianisme, sa doctrine divinement révélée à un humanisme moralisant.

Nous avons toujours tendance à croire nos fidèles incapables de saisir la vérité dans ses vraies dimensions. Nous avons affaire à des baptisés, dotés par leur baptême d'antennes qui leur font percevoir le mystère chrétien. Sans doute, parmi les assistants, beaucoup sont des incroyants, des indifférents; souvent même des chrétiens habituellement pieux et attentifs sont-ils parfois très distraits et lointains en cette circonstance. Mais il n'en est pas de même de ceux que le sacrement concerne directement, je veux dire les époux. Non seulement, d'un point de vue purement psychologique, ils sont particulièrement réceptifs en ce moment, mais aussi on oublie trop cette doctrine, pourtant certaine, que les grâces sacramentelles agissent avant même la réception du sacrement sur ceux qui le désirent et s'y préparent.

4) Place du sermon de mariage dans l'ensemble de la pastorale.

Si le sermon de mariage devait être considéré comme une catéchèse unique, isolée, il poserait — et en fait il pose en certains cas — un problème insoluble. On ne peut prétendre donner en un discours de dix minutes un exposé complet et assimilable de la doctrine du mariage. Mais cet acte pastoral doit être replacé, comme tous les autres, dans une pastorale d'ensemble. Si les époux ont été préparés, le discours de mariage pourra en quelques mots, par une allusion discrète et digne du sanctuaire, rappeler des enseignements qui auront été donnés précédemment à loisir, avec tous les détails désirables. Un pasteur devra, presque toujours, dans un sermon de mariage, rappeler les lois de la chasteté conjugale et le devoir d'accepter et d'élever les enfants, selon les volontés de la Providence et le jugement de la prudence chrétienne. Il le fera en quelques mots évocateurs mais discrets.

Le sermon de mariage n'est pas pour autant superflu. Il ne se borne pas à résumer ou répéter les enseignements précédents : il les met plus immédiatement sous la mouvance du sacrement.

Le sermon de mariage sera donc d'autant plus efficace qu'il s'insérera dans une catéchèse générale. Ce serait une grave erreur de penser que le thème du mariage est réservé à cette occasion. Celle-ci est plus solennelle et plus impérative. Elle n'est pas exclusive. La catéchèse habituelle, la prédication du mystère chrétien et notamment du mystère pascal, les cercles de jeunes gens, l'apostolat auprès des foyers, les monitions du confessionnal, les conférences spécialisées, la diffusion de livres et de revues familiales, le bulletin paroissial contribuent puissamment à cette catéchèse dont le sermon de mariage n'est qu'un élément partiel, si important soit-il.

A cet égard, certains curés de campagne ne sont-ils pas privilégiés ? Puisqu'ils font leurs discours de mariage — relativement peu nombreux d'ailleurs — devant un auditoire assez stable, ils peuvent regarder ces sermons, non pas comme autant de pièces indépendantes, mais comme formant un ensemble qui peu à peu constituerait une sorte de somme.

En un mot, ici comme ailleurs, il faut être non seulement le prêtre qui accomplit de son mieux des actes isolés de son ministère, mais le pasteur qui porte continuellement le souci de tout le troupeau et se préoccupe moins d'obtenir des résultats immédiats que de faire œuvre d'éducation, ce qui exige beaucoup de patience et de foi.

A.-M. ROGUET.